

COMMUNE DE
GOUVY



CONVOCAZION
DU
CONSEIL
COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-13, -15 et -17 du CDLD, nous avons l'honneur de convoquer
pour la première fois, à la SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL, qui aura lieu le
MARDI 14 JUIN 2016, à 20.00 heures, à la maison communale.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

Arrêté du G.W. du 22/04/2004, confirmé par le décret du 27/05/2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux sous l'intitulé "Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation" (CDLD)

art. L1122-13 § 1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion, elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

art. L1122-15 - Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil. La séance est ouverte et close par le président.

art. L1122-17 - Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, débattre, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation appellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

art. L1122-19 - Il est interdit à tout membre du conseil et du collège :

1° d'être présent à la délibération sur des objets auxquels il a un intérêt direct, soit personnellement, soit comme chargé d'affaires, avant ou après son élection, ou auxquels ses parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement ont un intérêt personnel ou direct.

Cette prohibition ne s'étend pas au-delà des parents ou alliés jusqu'au deuxième degré, lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, de nomination aux emplois, et de poursuites disciplinaires.

2° d'assister à l'examen des comptes des administrations publiques subordonnées à la commune et dont il serait membre.

art. L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

art. L1122-27 - Les membres du conseil votent à haute voix. Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages. Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

art. L1122-28 - En cas de nomination ou de présentation de candidats. Si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Intercommunale SOFILUX.
Assemblée générale ordinaire du lundi 20 juin 2016.
Ordre du jour.
APPROBATION.
2. Intercommunale VIVALIA.
Assemblée générale ordinaire du mardi 21 juin 2016.
Ordre du jour.
APPROBATION.
3. Intercommunale ORES Assets.
Assemblée générale du jeudi 23 juin 2016.
Ordre du jour.
APPROBATION.
4. Intercommunale A.I.V.E. - La Société.
Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du mercredi 29 juin 2016.
Ordre du jour.
APPROBATION.
5. Intercommunale IDELUX.
Assemblée générale ordinaire du mercredi 29 juin 2016.
Ordre du jour.
APPROBATION.
6. Intercommunale IDELUX Finances.
Assemblée générale ordinaire du mercredi 29 juin 2016.
Ordre du jour.
APPROBATION.
7. Intercommunale IDELUX - Projets publics.
Assemblée générale ordinaire du mercredi 29 juin 2016.
Ordre du jour.
APPROBATION.
8. Compte communal 2015.
APPROBATION.

9. **BUDGET COMMUNAL 2016.**
Modifications budgétaires n°s 1 ordinaire et extraordinaire.
APPROBATION.
10. **Attribution des subsides 2016.**
DECISION.
11. **Attribution mérite sportif 2016.**
DECISION.
12. **Gouvernement provincial du Luxembourg.**
Répartition des frais liés aux services d'incendie - régularisation année 2015.
AVIS.
13. **Maison du Tourisme Vielsalm - Gouvy.**
Adhésion à l'asbl "Maison du Tourisme de la Haute Ardenne".
DECISION.
14. **Location du droit de chasse du lot n° 7, situé au lieux-dits "Buisson du Ponçay, Haie du Jardin, Devant le Ponçay, Fond del Haye, Trou du Bois, Thier Rical", d'une surface de 71 ha 91 ares 31 centiares.**
DECISION.
15. **Location du droit de chasse du lot n° 8, situé au lieu-dit "Ronce", d'une surface de 129 ha 72 a 40 ca.**
DECISION.
16. **C.P.A.S.**
Compte annuel de l'exercice 2015.
APPROBATION.
17. **Lutte contre le changement climatique.**
Convention des Maires.
APPROBATION
18. **Contrat Rivière Ourthe.**
Programme d'actions 2017-2019.
APPROBATION.
19. **Contrat Rivière Amblève.**
Programme d'actions 2017-2019.
APPROBATION.
20. **Ancrage communal.**
Inventaire des logements publics à Gouvy.
APPROBATION.
21. **Patrimoine communal.**
Vente de gré à gré d'une parcelle cadastrée 3ième division, section D, n°1153B/2 située à Bovigny d'une contenance de 100m².
APPROBATION.

22. Patrimoine communal.
Lotissement communal de Vaux.
MODIFICATION du règlement communal d'acquisition des lots.

23. Aménagement du territoire.
Ligne de conduite et options recommandées du Parc Naturel des Deux Ourthes pour la construction et l'exploitation de gîtes de grande capacité.
APPROBATION.

24. Personnel communal.
Mise à disposition de deux étudiants au bénéfice de l'asbl "Syndicat d'initiative des Sources de l'Ourthe orientale" durant les congés scolaires d'été.
DECISION.

25. Financement des dépenses extraordinaires - Budget 2016 et ses modifications.
Conditions et mode de passation.
APPROBATION.

26. Aménagement des trottoirs à Montleban.
Conditions et mode de passation.
APPROBATION.

27. Acquisition d'une balayeuse aspiratrice sur châssis.
Conditions et mode de passation.
APPROBATION.

28. Fournitures diverses pour le Service de la Voirie et le Service des Eaux.
Conditions et mode de passation.
APPROBATION.

29. Acquisition d'un logiciel pour la gestion du personnel.
Conditions et mode de passation.
APPROBATION.

30. Accord-cadre : Rejointoyage et réparation de murs.
Conditions et mode de passation.
APPROBATION.

31. Entretien des toitures.
Conditions et mode de passation.
APPROBATION.

32. Décision(s) de Tutelle.
INFORMATION.

33. Procès-verbal de la séance du 21 avril 2016.
APPROBATION.

34. Question(s) d'actualité.